BUREAU DE SANTE.

Mariages,
Naissances,
Décès
Inscrits dans les derniers 24 heures.

MARIAGES.

Paul L. Fournet à Lucie M. White; John B. Marthe à Mary Campo; Salvatore D'Antoni à Maria Cangelosi; Vito Di Giorgio à Maria Christofaro; Frank J. Mayeur à Corinne Pinaud; Jos. Bandera à Ella M. Gras; James Brazley à Mary Baptiste; Giacinto Cappello à Maria Quarrella.

NAISSANCE.

Mme François Carpentier, une fille.

DECES.

John Puderes, 57 ans, Hôpital Touro; Michael Heymann, 72 ans, 1321 Valence; Albert J. Buisson, 33 ans, 1606 N. Dorgenois; Vve John Llambias, 89 ans, 1423 N. Villeré; Mme Rosa Raymond, 24 ans, Zimple et Joliet; J. M. Richards, 60 ans, Garyville, Lne; Modeste Winston, 76 ans, 3247 Constance; Rebecca Gadlin, 45 ans, 1034 Magnolia; Grace Vitolle, 6 mois. Laharpe et Dorgenois; Louisa Smith, 90jours. 1225 Decatur; veuve J. Mugnier, 67 ans, 1133 Kerlerec.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Demandes d'émancipation:
Mary Geraci, James J. Ruttledge, John G. Finney.

Louis Harrison vs. Crescent Filter & Specialty Co., demande de receveur.

City Bank & Trust Co., vs. L'Hote Mf'g Co., réclamation de $2,500 sur des billets.

Teutonia Bank & Trust Co., vs. L'Hote Mf'g Co., action en recouvrement de $203,00 sur des billets.

Palermo et Cie., vs. Geo. B. Mitchell, réclamation de $250,00 sur des billets.

Successions ouvertes:
B. A. Wikstrom, John D. Shea, John A. Betat, Ella Dalhn.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. AUCOIN.

Comparutions:
Oscar Reese, attaque et blessure; Victor Rapp, port d'arme cachée: R. W. Still, blessure.

Condamnation:
Mose Wright, larcin, 30 jours de prison.

Affaires abandonnées:
J. L. Broussard, J. D. LeBlanc, violation de l'acte 176 de 1908.

Acquitté:
George Vorhise, attaque et blessures.

Envoyé devant la cour criminelle:
George Vorhise, attaque et blessure.

Ventes inscrites au bureau d'affiénations.

Geo. O. Journey consent à vendre à Mme P. Griscom, terrain, Olympia, Banks, Palmyre, Murat, $3500.

Mme E. M. J. D. Schumann à Jos. R. Damonte, 2 terrains, Magazine, Walnut, Water, Audubon, $2000.

Fernand May à R. F. Grace et al, terrain, Chartres, Conti, Bienville, Passage de la Bourse, $8500.

Chas W. Drown à J. P. Butler Jr, portion, Erato, Clio, Rendon et Lopez, $3,600.

Mlle E. Ricke à la American H. Co., terrain, Royale, Dauphine, Piété et Louisa, $2,000.

Acquéreur au vendeur, même propriété, $2,000.

FAITS DIVERS.

Une chèvre prise pour un voleur.

La nuit dernière, vers une heure, le Dr R. Alberts, domicilié rue Burthe, 1002, a téléphoné au poste du neuvième precinct qu'un malfaiteur rôdait dans sa cour et demandant qu'un agent fut envoyé sur les lieux.

L'agent Gerber répondit immédiatement à cet appel et après enquête constata que ce que le Dr Alberts avait pris pour un malfaiteur n'était autre qu'une chèvre enfermée par mégarde dans une remise.

Voleurs arrêtés.

John Doherty et John Matee, deux individus bien connus de la police ont été arrêtés, hier après-midi, dans la bâtisse de la Louisiana Brewing Co., à l'angle des rues Tchoupitoulas et Jackson où ils s'étaient introduits pour commettre un vol. Un compagnon qui se trouvait avec eux s'est enfui avant l'arrivée de la police.

Mort d'un agent de police.

L'agent de police Joseph Johnson, qui était attaché au poste du troisième precinct depuis plusieurs années, est mort en sa demeure, rue N. Rocheblave, 932, hier après-midi à quatre heures et demie, après une longue maladie. Johnson était un des agents les plus anciens et les plus zélés du corps de la police. Il faisait partie de la police depuis l'ancien régime Métropolitain.

Détournement.

Un Italien du nom de Sebastian Guarrera, alias Sam, a été arrêté à l'angle des rues Quartier et Royale, hier après-midi, sur la requête de Frank Michel, un marchand d'huîtres domicilié rue St-Roch, 618. Celui-ci déclare que Guarrera a détourné une somme de $600 alors qu'il était à son service.

NOYE.

George Losch, un jeune homme de 19 ans, demeurant rue Mandeville près Villeré, s'est accidentellement noyé dans le lac hier après-midi près du quai de Milneburg. Il se trouvait dans un esquif lorsque l'embarcation a chaviré. Son corps n'a pas été retrouvé.

Déserteur arrêté.

Louis S. A. Drioton, âgé de 44 ans un déserteur de l'armée des Etats-Unis, a été arrêté à l'angle des rues Carondelet et Lafayette, hier après-midi par l'agent de police Rouyer. Il a été conduit aux casernes.

Fumeurs d'Opium.

Les agents de police du troisième precinct ont fait une descente dans une maison rue Dauphine 415, hier matin, vers une heure et ont arrêté les personnes suivantes: David Taylor, Félice Antoine, Millie Crawford, James Williams, Sidney Chalaire, Vencent Douglas, Geo. Williams et Carl Williams.

Commencement d'incendie

Un feu dont on ignore l'origine a pris naissance dans une bâtisse, rue Royale 1042, hier soir vers neuf heures et demie appartenant à Ben Couvertier et occupée par la N. O. Bag Co.

Les dommages d'environ $75 sont couverts par l'assurance.

Edition Hebdomadaire de l'"Abeille".

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru pendant la semaine, dans l'"Abeille" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous le vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

Services Religieux.

CATHEDRALE ST-LOUIS.
Chartres, pres Orléans.
Dimanche, messes à 6, 7, 8, 9 et 11 heures.

STE. MARIE, Archeveche.
Chartres et Ursulines.
Dimanche, messes a 5:30, 7:00 8:00 et 9:30. Bénédiction à 5:00 p. m. Le vendredi, Exposition du Très Saint Sacrement pendant la messe de 6 heures et Bénédiction après la messe de 7 heures.

IMMACULEE-CONCEPTION (Jésuites), Baronne et Commune.
Dimanche, messes a 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 heures.

STE ANNE,
St-Philippe pres Roman,
Dimanche, Messes à 6 1|2, 8 et 9 1|2 heures.

ST. AUGUSTIN.
St Claude et Bayou.
Dimanche, messes a 6:30, 8, 9 et 10:30.

ST ANTOINE DE PADOUE.
Conti et Rempart.
Dimanche. Messes a 8 heures et à 10 heures. Tous les jours messe à 7 heures. Le soir, exposition du Saint-Sacrement, Chapelet, Méditation et Bénédiction.

ST-PATRICK.
Camp, pres Girod.
Dimanche. Messes a 6 h. 30; 7 h 8 et 10 h.

ANNONCIATION,
Marais et Mandeville.
Dimanche, messes a 7; 8 et 9:30 à 5 heures Rosaire et Bénédiction

STE. ROSE DE LIMA.
Bayou Road entre Broad et Dorgenois.
Messes le dimanche à 7, 8 et 10 heures. Vêpres, récitation du Chapelet et Bénédiction du Très Saint Sacrement à 4 p. m.

ST. VINCENT DE PAUL.
Dauphine, pres Montegut,
Messes le dimanche à 5:30, 7 et 9:30. Rosaire et Benédiction a 4:30 P. M.

STE-THÈRESE.
Camp et Erato.
Dimanche. Messes a 6, 7,30; a 8:30 pour les enfants. Grand'messe à 10 h. Bénédiction à 5 P. M.

MATER DOLOROSA,
Coin Cambronne et Burthe, Carrollton.
Messes le dimanche à 7 et 9:30 A. M.

SECOND CHURCH OF CHRIST SCIENTIST,
4406 avenue St-Charles, pres de l'avenue Napoléon.
Dimanche matin, service à 11
Mercredi soir séance à 7:45.

PREMIERE ÉGLISE EVANGÉLIQUE FRANÇAISE,
(Presbytérienne)
de la Nouvelle-Orléans.
Horaire des cultes: Tous les dimanche à 3 h. P. M., dans le Temple situé au No 1132 rue Nord Dorgenois.
Tous les jeudis à 7 h. P. M., chez le Pasteur. Rév. P. P. Briol,

Pour Première Communion.

Nous venons de recevoir une grande variété d'Articles Religieux, consistant en Chapelets or et argent de toutes les couleurs. Parroissiens français et anglais en nacre, ivoire, peau de chagrin, celluloïd, etc., Médailles de Première Communion, Dizaines en nacre, améthystes, cristal, etc., Signets et Images.

Nous invitons nos amis et connaissances, et le public en général à visiter notre assortiment et de se rendre compte du prix de nos marchandises dont nous défions toute concurrence.

Les ordres des campagnes sont sollicités.

F. A. BRUNET,
Horloger-Bijoutier,
313 RUE ROYALE.

CONSULAT DE FRANCE

Godchaux Building, 306-07

Bureaux ouverts au public de 9 heures à 2 heures.

AVIS.

Renseignements demandés sur:
Lucien Laporte, jardinier (de Rabastens de Bigorre).

Recherché dans un intérêt de famille:
Emile Audrey.
Maigne de St-Martin (Charles, Eugène François) né à Vic de Bigorre en 1834.

oct—1905

JAMES BONNOT,

Successeur de JOHN BONNOT

Entrepreneur de pompes funèbres

No 628 RUE STE-ANNE

SALONS FUNEBRES.

Téléphone No 1048.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. B. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue Nd Remparts

PHONE {HEMLOCK..... 408

PHONE HEMLOCK 289.

EMILE LABAT

(Autrefois Mme Veuve Jos. Ray)

Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur,

No 1308 AVENUE NORD REMPARTS

Près Esplanade.

Voitures pour Bals, Mariages, Promenades, etc. Enterrements faits des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.

1er sept—1an

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charmant Cottage de Résidence

Avec Grand Terrain, Entrée pour Voiture, Etc.

No 2334 RUE MILAN, PRES HOWARD,

Section Attrayante et Améliorée.

Succession de Emily Troy.

No 89,386—Cour Civile de Diattrict pour la paroisse d'Orléans. Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 311 rue Baronne, JEUDI, le 26 mai 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 20 avril 1909, dans l'affaire et pour le compte de la successeur de Emily Troy, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Milan, Berlin, Howard et Liberté, lequel dit morceau ou portion de terre commence à une distance de quarante cinq [45] pieds du coin des rues Milan et Howard et mesurant quarante cinq pieds de face à la rue Milan, sur une profondeur de cent vingt [120] pieds et est composé du tout du lot No 15 et de la moitié du lot 14 contigu au lot 15.

Les améliorations consistent en un cottage-résidence charmant connu comme No 2334 rue Milan, bien subdivisé en salon, chambres à coucher, salle à manger, chambre à bain, vestibule, office, cuisine, etc., galerie sur le devant et sur le côté, grillage en fer banquette en schillinger, passage pour voiture, écurie etc., voisinage de choix, une section qui s'améliore rapidement, rue pavée en gravois.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et le reste s'il y en a, en un crédit, d'un an représenté par billet à recevoir de l'acquéreur, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer en plus du montant de son enchère le paiement des taxes de l'année 1909. L'acte de vente pardevant J. Henry Forcelle Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur. Le loyer devant appartenir à l'acquéreur à partir de la date de la signature de l'acte de vente, l'acquéreur devant déposer 10 0|0 du prix d'achat chez l'encanteur au moment de l'adjudication.

E. J. Meral, avocat.
25 avril—25—mai 2 9 16 23 27

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple.

No 2814 Rue Dryades.

Succession de Mme Mary Bauman.

No 87,876—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI le 13 mai 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 5 avril 1909, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le joli cottage simple en bois à un étage No 2814 rue Dryades, contenant deux chambres et cuisine sur un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Washington et Sixième, lequel lot de terre commence à une distance de cent (100) pieds cinq (5) pouces de l'encoignure de la rue Washington, et mesurant vingt-cinq (25) pieds un (1) pouce deux (2) lignes de face à la rue Dryades, vingt-cinq (25) pieds un (1) pouce six (6) lignes en largeur dans le fond sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-cinq (125) pieds, toutes mesures plus ou moins, d'après un plan de D. A. Seghers, voyer, du 15 mars 1909. Sur le côté il y a une grande entrée dans un bon voisinage.

Conditions—Comptant. L'acquéreur ne devra pas réclamer ou collecter les loyers jusqu'à délivrance actuelle et paiement du prix de la vente, et devant assumer les taxes dûes et exigibles en 1909 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. F. Fletchinger, avocat.
11 avril—11 18 25—mai 2 9 13

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple.

No 1016 rue Clouet près de la rue Rempart,

Succession de John C. Fleischer et de son épouse Margaret Pratza, par le premier mariage, et de Catherine Barbara Pratza, épouse par son deuxième mariage.

No 88,355—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, JEUDI, le 6 mai 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un jugement rendu et in en cour ouverte le 18 mars 1909 et signé en cour ouverte le 24 mars 1909 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire et pour le compte de l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No ——, borné par les rues Clouet, Montégut, Bons Enfants et Delphine et la continuation de la rue Amour (maintenant Rempart), lequel dit lot est désigné par le No 13 sur un plan par J. A. D'Hémécourt, le 24 mars 1845, déposé en l'étude de Théo. Guyol, notaire, comme plan 107 dans le livre des plans, et mesure, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Clouet sur 125 pieds de profondeur. Le dit lot est composé de la portion de façade des lots 54 et 56 sur un plan du dit faubourg Clouet, dressé par Lafon le 25 mai 1809 et déposé en l'étude de William Christy, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations sont désignées par le No 1016 rue Clouet et comprennent un joli cottage simple avec hangar dans le fond, citerne, etc; entrée pour wagon sur le côté.

Conditions de la vente—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Rolla A. Tichenor, notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année courante et déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

4 avril—4 11 18 25—mai 2 6

YOUR Boy AND Girl SHOULD BE EDUCATED TO SUPPORT THEMSELVES

COLLEGE SOULÉ.

601 et 607 Rue St-Charles

"La Meilleure Ecole Commerciale au Sud"

Notre Cours Commercial et nos Cours de Sténographie et d'Anglais sont du Plus Haut Grade.

Le Cours Académique prépare les élèves à entrer à Tulane et à l'Université d'Etat de la Lne.

Le Cours Commercial et le Cours de Sténographie sont supérieurs sous tous les rapports et préparent parfaitement les jeunes gens et les femmes à gagner leur vie.

21 Professeurs. Instruction Personnelle.

Prix d'Enseignement Raisonnables.

Le Département d'Emploi Gratuit aide les gradués à obtenir des positions.

Taux d'Enseignement de l'Ecole du Soir—$5 par mois pour le Cours d'Anglais; $6 par mois pour le Cours de Haut Grade de Sténographie et d'Ecriture à la Machine; $7 par mois pour le Cours de Tenue de Livres Pratique et de Banque.

GEO. SOULÉ & SONS.
30sept—1 an—dim

AMUSEMENTS.

Trente-Quatrième Grand Volksfest

Au Profit de

L'ORPHELINAT PROTESTANT ALLEMAND

Dimanche, 2 Mai, et Lundi, 3 Mai,

AU SOUTHERN PARK.

Cérémonies d'Ouverture Dimanche, le 2 Mai, à 3 heures p. m.

Vaudeville de Premier Ordre, Danse, Prix pour Jeu de Boules pour Dames et Messieurs Jeux d'Enfants, Musique de Concert les deux jours.

Entrée.....25 sous.

Enfants au-dessous de 10 ans gratis.

26 avril au 2 mai inc

Orpheum THEATRE Phone M. 333

EDWARDS' SCHOOL BOYS AND GIRLS.
JEWELL'S MANIKINS.
CHAS. WAYNE & CO.
BORANI & NEVARO.
"GENERAL" EDWARD LAVINE.
KATHERYN ROWE PALMER.
VONTELLE & NINA.

27avril—5t

10c--SHUBERT

Spectacle Continue de 12:30 à 10:30 p. m. Chaque Jour.

Grand Divertissement de Tableaux

DE

O. T. CRAWFORD.

Changement de Tableaux les Dimanches et Jeudis.

Chaque Représentation dure Plus d'une heure.

PROPOSITIONS.

VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS, LNE.

PROPOSITIONS POUR L'ACHAT DE NOUVEAUX BONS D'AMELIORATION PUBLIQUE DE LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Nouvelle-Orléans, Lne, le 17 avril 1909.

Le Bureau de Liquidation de la Dette de Ville, en vertu d'autorité spéciale accordée par Actes No 19 de 1906 et No 116 de 1908, de la Législature de la Louisiane, lesquels actes ont été ratifiés par des amendements constitutionnels et sont devenus partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, recevra au Bureau de Liquidation de la Dette de Ville, Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans, Lne des propositions cachetées jusqu'au VENDREDI, 21 mai 1909, à midi, pour l'achat de DEUX MILLIONS DE DOLLARS ($2,000,000), ou d'une partie quelconque, des Nouveaux Bons d'Amélioration Publique de la Ville de la Nouvelle-Orléans, qui seront émis en vertu d'autorité des dits Actes No 19 de 1906 et No 116 de 1908 et des amendements constitutionnels ratifiant les dits actes.

Les bons sont payables le 1er janvier 1942, sont remboursables à l'option de la Ville de la Nouvelle Orléans après le 1er janvier 1928, portent quatre pour cent [4 0|0] par an d'intérêt payable semi-annuellement. Ils sont de la dénomination de mille dollars ($1,000) chacun, avec coupons d'intérêt attachés, payables les premiers janvier et juillet, et sont exempts de toute taxation, d'Etat, de paroisse ou municipale.

Les bons seront vendus au plus offrant pour non moins que la valeur au pair, avec intérêt accru, conjointement avec la plus faible commission, et aucune enchère exigeant une commission de plus de six pour cent (6 0|0) ne sera considérée.

Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque certifié de 3 pour cent de leur montant. Les chèques des soumissionnaires malheureux leur seront rendus immédiatement après l'adjudication. Le chèque du soumissionnaire on des soumissionnaires heureux sera gardé et appliqué au paiement de la première livraison de bons. Il sera laissé au choix du soumissionnaire ou des soumissionnaires heureux de payer en plus des montants qui pourraient lui ou leur être adjugés, ou de prendre et de payer au comptant vingt cinq pour cent du montant de sa ou de ses soumissions, et de prendre et de payer la balance à telles époques et en tels montants que pourrait exiger la Commission des Egouts et de l'Eau après trente jours de notification.

Il doit être signifié dans les soumissions si le soumissionnaire compte prendre et payer en plein tels bons qui lui ou leur seraient adjugés, ou s'ils prendront et paieront vingt cinq pour cent desdits bons et accepteront la livraison à telles époques et en tels montants que la Commission des Egouts et de l'Eau pourrait enjoindre en donnant un avis de trente jours.

Le Bureau se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions sans exception.

De manière à s'assurer le temps requis pour la signature et la livraison desdits bons et en cas d'adjudication au comptant et de livraison immédiate des $2,000,000 entiers desdits bons, ceux-ci seront livrés comme suit, à l'acquéreur ou aux acquéreurs:

Un million de dollars ($1,000,000) en trente jours, la balance de $1,000,000 en soixante jours de la date de l'adjudication.

En cas d'adjudication, sujette au droit de l'acquéreur ou des acquéreurs de payer vingt-cinq pour cent et d'accepter la balance sujette aux exigences de la Commission des Egouts et de l'Eau après avis de ladite Commission pendant une période de trente jours, lesdits vingt-cinq pour cent seront livrés à l'acquéreur ou aux acquéreurs dans les quinze jours qui suivront la date de l'adjudication.

Dans le cas où plus d'une soumission serait acceptée, les livraisons, comme il est établi ci-dessus, se feront en proportion de la valeur de ces soumissions relativement à tout le montant adjugé.

Marques toutes les soumissions "Propositions pour l'Achat des Nouveaux Bons d'Amélioration Publique".

Plus de renseignements et de détails seront fournis sur application à Terence Wolfe Jr, Secrétaire du Bureau de Liquidation de la Dette de Ville, Hotel de Ville, Nouvelle-Orléans, Lne.

T. WOLFE, Jr. Secrétaire.

21avril—21—31t

White City

Vaudeville Parfait Amusements en Plein Air Gratis

Sig. Guille
Frères Young
Bessie Babb
Little Garry Owen & Co.
Trask et Gladden
Lydell & Butterworth
Orchestre Restori
Granada et Fedora
Coq Danseur de Cordé

ENTRES, 10c. THEATRE, 10c, 20c 30c

Billets en Vente chez Werlein.

27 avril—5t

RAFRAICHI A L'AIR GLACE.

BLANEY'S LYRIC THEATRE

Où le public se rend cette saison

TELEPHONEZ MAIN 166.

The World Against Her.

Présentant les Artistes de la Saison.

TOUS LES SOIRS.

Matinées Dim., Lun., Ven. et Sam. à 2.

PRIX: Soirs.....10, 20, 30 et 50c
Matinées.....10, 20 et 30c

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Steamer NEW CAMELIA

Commençant le 15 avril 1909.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Louisville et Nashville, à la tête de la rue du Canal.

Tous les jours (excepté les mercredis et dimanches) à l'arrivée du train de 4 h. p. m.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures a. m.

L'eau et le temps le permettant.

$1.00 — EXCURSIONS $1.00

Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Pinaland Park, dimanche et mercredi à l'arrivée du train de 8 h. a. m.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Girod.

W. C. COYLE & CIE, Agents,
No 337 rue Carondelet.

16avril—1an

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE,

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Havre, Paris (France)

Partant tous les lundis, à 10 h. A. M.
Du quai No 42, Rivière du Nord, pied de la rue Morton.

*LA LORRAINE, 6 mai.
*LA PROVENCE, 13 mai.
*LA SAVOIE, 20 mai.
LA BRETAGNE, 27 mai.
*LA LORRAINE, 3 juin.
*LA PROVENCE, 10 juin.

Agence générale, 19 rue State, N. Y.
*Vapeurs à double hélices.
Départ extra:
S. S. CHICAGO, 4 mai.
Deuxième et troisième classe seulement.

NOUVELLE-ORLEANS-HAVRE.

S. S. VIRGINIE, 1er juin.
S. S. ST-LAURENT, 1er juillet.

Passage de Première Classe.....$80.00
Passage d'Entrepont.....$33.00

FRANK J. ORFILA, Agent général du Sud
No 802 rue Commune, bâtisse Hennen
1er mars—1an

—Mais où est-elle ?

—Ici, à côté ; venez, ma tante. Albert lui montra le chemin, ouvrit la porte de la pièce voisine et s'effaça pour la laisser passer.

Deux cris jaillirent en même temps :

—Ah ! ma pauvre fille !

—Ah ! maman.

Longtemps elles se tinrent entrelacées.

Albert avait laissé Lise avec ses parents ; il n'était pas entré avec eux, pour ne pas gêner leur effusion.

Au bout de quelques minutes, lorsque monsieur et madame Richand eurent été mis au courant des détails de l'accident par leur fille et la Renaude, le docteur Richand sortit et vint chercher son neveu.

Il le ramena auprès de Lise et de sa mère, l'embrassa et lui dit:

—Albert, tu m'as été toujours bien cher et je ne t'ai gardé rancune de rien. Le dévouement dont tu viens de faire preuve ne m'étonne pas de toi. Je t'en remercie avec toute la tendresse d'un père qui te doit la vie de son enfant.

Puis ce fut madame Richand qui accapara son neveu, l'accabla de témoignages de reconnaissance et d'attention.

Le jeune homme était confus.

—C'est fini, dit-il, ne parlons plus de tout cela. Je vais rentrer tout de suite à la Malgue, où ma mère doit être dans une mortelle inquiétude si elle a appris quelque chose ou si elle s'est aperçue que je ne suis pas rentré.

—C'est vrai, fit madame Richand, rentre tout de suite.

—Mais, nous-mêmes, nous allons partir, dit le père de Lise.

Et, s'adressant à son confrère le docteur Rigal, qui était encore là :

—N'est-ce pas, mon cher confrère, on peut transporter Lise sans aucun danger ?

—Mais certainement.

Enveloppée d'un grand châle, soutenue par son père et le docteur Rigal, Lise sortit de la chambre.... Quand elle parut dans la cuisine, les hommes présents, qui avaient participé au sauvetage, poussèrent des exclamations de joie.

Le père Gondinet s'approcha d'elle :

—Ah ! Mademoiselle, que je suis content de vous voir aussi bien portante.

Lise sourit faiblement :

—Merci de vos bons soins, mes amis, répondit-elle ; merci de votre dévouement à tous.... Vous m'avez sauvée....

Elle franchit le seuil de la maison.

La voiture qui devait l'emmener se trouvait là.

Avant d'y monter, Lise voulut remercier son sauveur ;

—Albert ! fit-elle avec un doux sourire.

Instinctivement, le docteur Rigal s'éloigna.

M. Richand parlait avec sa femme.

—Mon affection pour toi, Albert, est celle d'une sœur, mais d'une sœur qui te devra tout, puisque je te dois la vie. Nous resterons amis, d'une autre manière ; mais encore mieux que par le passé. Tu veux bien, n'est-ce pas ?

Sans lui laisser le temps de répondre :

—Embrasse-moi, mon cher Albert, je te dis à la fois merci et à demain, car je veux que tu viennes me voir.....

—Je te le promets, Lise.

Et il l'embrassa affectueusement.

Puis il l'aida à monter sur la voiture où monsieur et madame Richand s'installèrent à côté d'elle.

On allongea les jambes de la jeune fille sur des coussins et on les enveloppa d'une couverture.

Pendant ce temps, Lucien, qui s'était effacé et était resté en arrière pendant toute cette scène, grimpa d'un seul bond à côté du cocher.

Et la voiture s'éloigna au milieu des "adieu !", "merci !", "à demain !" échangés entre ceux qui partaient et ceux qui les suivaient des yeux.

Albert remercia le père Gondinet et lui laissa discrètement entendre qu'il paierait tous les frais occasionnés par l'accident. Il voulut emmener la Renaude à la Malgue, pour qu'elle pût se reposer. La vieille femme préféra achever la nuit à la ferme du Moulin, pour pouvoir rentrer chez elle dès le lever du soleil.

Elle ajouta en souriant :

—Mon chat Mistigri serait trop inquiet s'il ne me voyait pas rentrer .... Mais toi même va vite te coucher, j'ai peur que tu n'aies pris froid.

Albert lui serra longuement les mains, et, en la quittant, d'un air entendu, lui dit tristement ;

—En somme, tout est bien qui finit bien, et nous devons nous estimer heureux de nous en tirer à si bon compte !

.....

La nuit s'acheva à la ferme du Moulin, plus joyeusement qu'elle n'avait commencé. Le père Gondinet, les Pascalet, les Fabré et Milou vidèrent plus d'une bouteille. Il fallait bien se remonter le cœur après tant d'émotions.

La conversation dévia peu à peu ; après avoir parlé de l'accident du Moulin et des événements tragiques qui s'y étaient jadis déroulés, d'Albert Marise, des Richand, on en vint à parler des récoltes, de la pluie, du beau temps, et finalement des élections du lendemain. A Villefranche, quand une élection est proche, les conversations ne languissent jamais.

Le soleil se leva éclatant et radieux. Ses rayons dissipèrent bientôt les nuées roses qui voilaient tout un côté du ciel.

Les voisins étaient partis ; mais d'autres paysans arrivaient qui désiraient avoir des détails et voir la fameuse passerelle.

La Renaude s'en alla à son tour.

Elle croisa sur le seuil de la porte le grand Milou.

Elle le regarda dans les yeux : il ne broncha pas.

Ils étaient seuls ; personne ne pouvait les entendre. Elle voulut, malgré tout, lui donner une leçon pour le cas, très probable, où il ne serait pas étranger à l'accident.

—Viens ici, Milou, que je te pose une question, lui dit-elle.

"Est-ce que tu crois, toi, aux passerelles qui s'écroulent toutes seules, au moment opportun, comme si elles étaient douées de cette intelligence dont l'homme fait souvent un si mauvais usage ?

En disant ces mots, elle ne cessait de le regarder dans le blanc des yeux.

Il ne sourcilla pas.

Pas un muscle de son visage ne trahit son inquiétude.

Les deux mains dans ses poches, l'air gouailleur, il répondit :

Bah ! les vieilles passerelles, c'est comme les vieilles gens, ça craque et ça crève, le jour où on y pense le moins ; tant pis pour qui se trouve dessus ! Le hasard.....

—Oui, le hasard, interrompit la Renaude c'est une couverture commode, qui couvre les mauvais comme les bons chevaux Du moins, mon père le disait.

—Cela prouve, Renaude, que votre père était un vrai maquignon, et rien de plus.

La Renaude le regarda plus fixement encore :

—Je veux bien le croire, Milou, mais qu'aucune passerelle ne s'écroule plus !

"Sur ce, au revoir, ajouta-t-elle d'un ton plus doux.

"Il faut que je me hâte, Mistigri doit être bien inquiet !....

Dès qu'elle eut disparu au tournant du chemin, Milou, qui était resté en place, murmura :

—Vieille sorcière de malheur ! Elle se doute certainement de quelque chose. Au fait, j'y pense, comment se trouvait-elle sur les lieux au moment de l'accident....

Diable ! diable ! A ce qu'on m'a dit, c'est elle qui aurait réveillé mon père. Ce détail ne m'avait pas frappé tout d'abord, mais il me paraît très important. Il faut que j'éclaircisse ce fait..

Tout à coup se frappant le front :

—Mais c'est elle, sans doute, qui se trouvait dans les ruines du Moulin, cette nuit, lorsque j'ai aperçu cette lumière. Mais que pouvait-elle y faire, grand Dieu !

Milou n'acheva pas son monologue.

A ce moment, le commissaire de police et le juge de paix de Villefranche arrivaient. Ils venaient procéder à une enquête sommaire au sujet de l'accident qui, déjà connu en ville, y défrayait toutes les conversations. Milou et son père les conduisirent sur les lieux.

Le vieux Gondinet raconta l'événement avec force détails et se montra d'une loquacité intarissable.

Il se donnait un rôle de plus en plus important.

A l'entendre, on aurait pu croire que c'était lui que s'était jeté à l'eau et qu'il avait sauvé non seulement Lise et Albert, mais même la Renaude et Baptiston !

Quant à la passerelle, il reprit à ce sujet sa vieille antienne :

—Je savais bien qu'elle s'écroulerait et qu'elle causerait un malheur ; j'avais averti l'agent voyer.

Le commissaire de police et le juge de paix l'écoutaient, hochant la tête en signe d'approbation, probablement heureux d'entendre accuser de négligence l'agent voyer et son administration.

Mais cela ne faisait pas l'affaire de Milou, qui pensait :

—Pourvu que l'agent voyer, ainsi mis en cause, n'aille pas prétendre, par une sorte d'amour-propre ridicule, que la passerelle était en bon état, et qu'il ne veuille par suite chercher une explication à l'accident !

A continuer.